

**COMITÉ CENTRAL AGRICOLE de la SOLOGNE**  
18 Av de la République, Lamotte Beuvron, 41600  
Association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1911

Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 22 mars 2024 (exercice 2023)

Le Comité central agricole de la Sologne s'est réuni sur convocation de son Président Dominique Norguet, afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous :

- approbation du PV de l'AG 2023.  
rapport d'activité du Président.
- approbation des comptes de l'exercice 2023 et quitus aux administrateurs.
- Approbation du budget prévisionnel 2024.
- cotisation 2024 .
- renouvellement pour 6 ans du mandat de Gilbert Delagrangé et Philippe de Dreuzy.
- Sont présents ou représentés 64 adhérents. La séance est ouverte à 17h45.

**Rapport d'activité du Président**

**Limitation de l'enrillagement des espaces naturels et respect de la propriété privée**

Le Comité central agricole de la Sologne salue l'adoption à l'unanimité de la loi Cardoux du 2 février 2023. Votre Association a pris sa part dans l'élaboration de cette loi. A ce jour, nous sommes dans l'attente de la publication de plusieurs décrets d'application. Nous continuons à exercer notre vigilance et poursuivons nos démarches afin que les avancées obtenues dans le cadre législatif ne soient neutralisées par des dérogations trop laxistes.

Cette loi pour la liberté de la faune sauvage et le respect de la propriété privée, doit garder pour objectif le rétablissement des équilibres sylvo-cynégétiques, la préservation des écosystèmes, un bon état sanitaire, la sauvegarde de nos paysages, le respect de la propriété privée.

**Gestion de l'eau et incidences sur les étangs, retenues d'eau et moulins.**

Votre Association porte la voix d'une continuité écologique raisonnée où le dialogue contradictoire s'exerce dans le respect des arguments de chacun. Dialogue rendu d'autant plus nécessaire du fait de la transposition réglementaire française (concept de continuité écologique) de la Directive Européenne DCE-2000 pour la classification de l'état des eaux de surface.

  
1

Nous présentons une évolution de la doctrine administrative sur la continuité écologique de destruction vers une continuité écologique de préservation. Cette évolution est relayée par la presse et en particulier par la "Nouvelle République", le "Petit Solognot" et le "Chasseur français" qui se font régulièrement l'écho de nos prises de positions.

Au cours de l'année 2023, le CCAS a participé aux Assises de l'eau de la région Centre Val de Loire en prenant position pour un accroissement de la ressource en eau disponible. Nous avons été auditionnés sur la question des "usages de l'eau" par le président du Conseil départemental du Loir-et-Cher et le président du Conseil régional de Centre Val de Loire. Nous engageons un dialogue avec l'Office Français de la Biodiversité sur la biodiversité des étangs, le Syndicat d'aménagement de la Sauldre et de ses affluents (SMABS), le Syndicat d'aménagement du Beuvron (SBB), l'animateur "Natura 2000" et nos élus nationaux et locaux. Le CCAS est devenu, en 2023, membre permanent de la "Cellule eau" du Loir-et-Cher présidée par le préfet.

#### **Energies renouvelables / économie circulaire.**

Au cours de l'année 2023, le CCAS a poursuivi sa mobilisation pour le développement des énergies renouvelables. La Sologne et ses propriétaires fonciers demandent à pouvoir prendre part au vaste programme national d'accélération de la transition écologique et de la souveraineté énergétique. Cette ressource de production énergétique doit être examinée au regard des atouts de notre territoire : foncier disponible, déprises agricoles, massifs forestiers en régénération, force hydraulique.

Cet objectif de participation au développement des énergies renouvelables doit veiller à respecter l'identité solognote. Pour des raisons de préservation de la biodiversité "oiseau, chauve-souris, petite faune", de sauvegarde du patrimoine architectural, naturel et paysager, le CCAS ne soutient pas l'éolien sur ce territoire.

#### **Projet de parc national "zone humide" en Sologne.**

Le rapport de l'Inspection générale du ministère de l'écologie pour la désignation d'un Parc Naturel National zones humides, parmi 18 candidats pré-sélectionnés, a été publié. Nous y retrouvons les principales remarques portées par nos élus et par le CCAS, qui avaient largement diffusé à la presse et à nos adhérents, un argumentaire en 8 points. Le CCAS relève ainsi :

- S'agissant du territoire solognot, ce classement paraît inapproprié au regard d'un foncier privé à 90 %.
- Le discours de l'État est difficile, notamment sur le sujet de la continuité écologique dans cette région aux nombreux étangs anciens. L'impact de ces étangs sur cette continuité est contesté, alors que les effets de ces plans d'eau sont indéniables.
- Le projet de parc est vécu comme une menace qui ajouterait une couche au mille-feuille institutionnel.
- Les acteurs ne souhaitent pas casser la dynamique apportée par l'animation du site naturel classé Natura 2000.

#### **Faiblesses relevées :**

- Abandon des activités traditionnelles (pisciculture, agriculture, élevage), multiplication des espèces invasives (jussie, ragondin, grenouille taureau, écrevisse de la Louisiane...)



- Il n'y a plus de gestion coordonnée des plans d'eau et cours d'eau, ni même de gestion. Ce manque d'entretien est expliqué par la lourdeur administrative. La gestion de l'entretien des étangs est complexe pour les propriétaires qui ont besoin d'appuis pour mieux gérer leurs étangs et garder les milieux ouverts. Une absence de vidange fait perdre la capacité de régulation en cas de crue.
- Le stockage de l'eau par les étangs est crucial par rapport au risque d'incendie.
- Les cormorans ont tué la pisciculture solognote dès l'an 2000.

**Leviers d'actions prioritaires proposés par la Mission Ministérielle :**

- Fédérer les Solognots autour d'un projet de territoire.
- Conforter la gestion appréciée de tous, du plus grand site Natura 2000 de France. Le site Natura 2000 *pourrait fédérer autour de projets partagés*.
- Résoudre la question des engrillagements et des surpopulations de sanglier.
- Améliorer le soutien de l'agriculture et de l'élevage.
- Relancer la filière piscicole.
- Clarifier la notion de continuité écologique au cas des zones humides (étangs, marais, mares, fossés, prairies humides) .

**19ème "Rencontre Inter-solognote" le 27 avril 2024 au Parc équestre de Lamotte.**  
En raison de l'importance du massif forestier de Sologne et de sa vulnérabilité, le thème est :

**Agir pour la prévention des feux de forêts en Sologne**

- expérience des incendies des Landes ;
- équilibre gibier/forêt ;
- prospective pour une adaptation de la forêt au risque d'incendie ;
- dispositif de lutte contre l'incendie SDIS ;
- cartographie et démarche de classement ;
- dispositif de prévention contre les feux de forêts en Sologne, "massif vulnérable" ;
- table ronde animée par Christian Lévêque.

**Annales 2023**

Sous la rédaction de Pierre-Charles de Graciansky, et avec le concours de Ghyslaine Dognin pour une large diffusion des Annales 2023 sur le thème de l'engagement de la Sologne pour les Énergies renouvelables, cette édition poursuit la mission du CCAS. C'est une vitrine pour notre Association.

**Communication**

Idoine Conseil continue à animer notre site [www.sologne-avenir.fr](http://www.sologne-avenir.fr) Tous nos remerciements à Richard de Beauchesne.

Grâce à ces moyens de communication, le CCAS est devenu un interlocuteur de référence sur plusieurs thématiques solognotes.

**Rapport financier**

L'exercice 2023 fait apparaître un déficit de 761 €.

Les cotisations sont en forte baisse de 33%. Une relance a été adressée aux retardataires. Les recettes s'établissent à 5 950 €.

Ru Ar 3

La perte est accentuée par le règlement de 2 cotisations cumulées 2022/2023 pour les Étangs de France.

La perte est minimisée par une baisse des charges (1 500 €) malgré une activité soutenue et une forte augmentation des produits financiers (1 200 € en 2023 contre 550 € en 2022)

Au 31 décembre 2023, nos réserves sont de 41 485,03 €

Vous trouverez en annexe le compte d'exploitation, le bilan au 31 décembre 2023, le budget prévisionnel 2024.

#### Vote des résolutions

- 1 - approbation du PV de l'AG 2023 : adoptée à l'unanimité ;
- 2 - approbation du rapport d'activité : adoptée à l'unanimité ;
- 3 - approbation du Rapport financier : adoptée à l'unanimité ;
- 4 - approbation du compte de résultats et quitus aux administrateurs : adoptée à l'unanimité ;
- 5 - approbation du budget prévisionnel 2024 : adoptée à l'unanimité ;
- 6 - approbation du montant des cotisations inchangé 50€ / an avec adhésion conjointe pour les membres d'une même famille (renseigner leur adresse mail sur votre compte) cotisation bienfaiteur 200€ : adoptée à l'unanimité ;
- 7 - renouvellement du mandat d'administrateur de Gilbert Delagrance et de Philippe de Dreuzy : adoptée à l'unanimité.

#### Question d'un participant

Pourquoi une telle baisse de cotisations ?

Réponse : beaucoup d'oublis de la part des adhérents dont le nombre reste stable.

**Intervention de Justin Parkitny du SIRSA sur les actions à mener pour réduire la pression de la jussie sur nos étangs**

Levée de la séance à 19h.

Le Président



Dominique Norguet

Le Secrétaire Général



Alain de Laage de Meux

le 10 avril 2024

**COMITE CENTRAL AGRICOLE de la SOLOGNE****Association de Propriétaires Ruraux**

18 av de la République 41 600 Lamotte Beuvron

**COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 décembre 2023**

Dépenses		Recettes	
la Poste	796.66 €	Cotisations 2023	5 950,00 €
Impression Annales	2 505.94 €	Loyer	430,00€
		Remboursement rapas	2 132,00 €
Mission/réceptions	1 201,03 €		
Frais bancaire	76,95€		
Journée Inter-Solognote	3 700.00 €		
Assurances	483.66 €	Intérêts livret A	1 157, 83 €
Abonnement	48.00 €	Intérêts parts sociales	26,30€
Cotisation Etangs de France	1 280.00 €		
EDF	43.20 €		
Fournitures	279.00€		
Total Dépenses	10 387.44 €	Total Recettes	9629,13€
Excédent	00.00	Déficit	761,13€

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**

ACTIF		PASSIF	
CRCA	247.37 €	Réserves au 31/12/23	42 246.34 €
Lvret A	39 983.66 €		
Parts sociales	1 254.00 €		
		Déficit	761.31 €
TOTAL ACTIF	41 485.03 €	Réserves au 31/12/23	41 485.03 €

*Du*  
*Han*

**COMITE CENTRAL AGRICOLE de la SOLOGNE****Association de Propriétaires Ruraux**

18 av de la République 41 600 Lamotte Beuvron

**BUDGET PREVISIONNEL 2024**

DEPENSE		COTISATIONS	
la Poste	800,00 €		8 000 €
fournitures bureau	400,00 €	Itérêts livret A	1 200 €
mission/réceptions	1 000,00 €	Itérêts livret A	30€
frais banque	100,00 €		
journée intersolognote	2 000 €		
impression Annales	2 500 €		
assurances bâtiment	900,00 €		
cot ETANGS DE FRANCE	500,00 €		
dépenses diverses	400,00 €		
	8 600 €		9 230 €
			Réssultats prévisionnel 630 €

